

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201704F

Séance du 21 avril 2017

Date convocation : 17 avril 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Excusés : 0

Absents : 0

Votants : 10

L'an deux mille dix-sept et le vendredi vingt et un avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales et propose la reconduction des taux 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide que les taux ne seront pas augmentés et vote les taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation 8,22 %
- Taxe foncière bâti 10,14 %
- Taxe foncière non bâti 100,57 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François ARCANGELI



Certifié exécutoire le
Envoyé en Sous-Préfecture le
Affiché le

